

Conditions Générales Pack Internet Satellite Version du 22 décembre 2017

ARTICLE 1 - OBJET ET PREAMBULE

NordNet est une société de droit français fournisseur de produits et services dans le domaine de l'Internet (fourniture d'accès au réseau Internet, distribution de solutions de sécurité informatique, enregistrement et gestion de noms de domaine, solutions de référencement et d'hébergement de sites).

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet vous fournit le Produit ou Service visé dans l'offre du contrat à laquelle vous avez souscrit, et d'autre part, Vous accédez et utilisez ce(s) Produit(s) ou Service(s).

ARTICLE 2 - DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat y compris dans l'article 1 ou, dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

Adresse principale : adresse de messagerie électronique créée et mise à votre disposition par NordNet lors de l'abonnement au Service. Cette adresse de messagerie électronique Vous est communiquée par NordNet lors de l'envoi de vos identifiants. Elle est notamment destinée à recevoir les informations liées à votre abonnement qui Vous sont adressées par NordNet en cours de Contrat.

Antenne : Parabole extérieure bidirectionnelle permettant de recevoir et d'émettre des données à haute vitesse *via* satellite.

Contrat : Les présentes Conditions Générales applicables, en ce compris les annexes et les documents inclus par référence, ainsi que toute condition spécifique visée sur le bon de commande (aussi appelé formulaire d'abonnement ou formulaire d'inscription), de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit, et sur le Site rubrique « Conditions Générales » et toute autre condition acceptée par le Client sous quelque forme que ce soit.

Equipement : l'ensemble des matériels qui sont mis à votre disposition ou qui Vous sont loués par NordNet pendant la durée de votre abonnement qui comprendra notamment :

- un routeur Wifi,
- un Kit Satellite.

Ces équipements restent la propriété de NordNet et devront lui être restitués à l'issue du Contrat, qu'elle qu'en soit la cause, ou en cours de Contrat, à la demande de NordNet (SAV, remplacement de matériel ...).

Identifiant(s) : Terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe Vous permettant de Vous identifier et de Vous connecter au service d'accès à Internet, ainsi qu'au service de messagerie. Les Identifiants comprennent le login et le mot de passe de connexion d'une part et le login et le mot de passe de messagerie d'autre part.

Internet : Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Jour J : Date de réinitialisation du volume mensuel alloué dans le cadre de l'offre souscrite.

Kit Satellite : Kit mis à disposition par NordNet et composé :

- d'une Antenne parabole 80 cm, une tête de réception/émission LNB, environ 20 m de câble connecteur F, un câble Ethernet RJ45, accompagnée de la notice de montage et d'un outil d'aide au pointage de l'Antenne,

- d'un modem prêt à l'usage (port Ethernet pour raccordement à votre micro-ordinateur ou à un équipement type routeur hub ou Switch).

Ce Kit fonctionne exclusivement avec le Service Internet Satellite ASTRA2Connect (proposé par NordNet dans le cadre du Service d'accès à Internet par Satellite). Ce Kit ne peut fonctionner sur d'autres réseaux et/ou à d'autres fins que l'accès au réseau Internet. L'achat d'un Kit Satellite auprès de NordNet est régi par les Conditions générales de vente et d'achat Matériel disponibles sur le site www.nordnet.com.

Migration ascendante : Migration vers une formule dont le tarif est supérieur à la formule dont dispose le Client.

Migration descendante : Migration vers une formule dont le tarif est inférieur ou égale à la formule dont dispose le Client.

NordNet : Société qui fournit le Service ainsi que les Options qui peuvent être choisies par Vous.

Offre au volume : Formule Internet Satellite de la gamme « Bon Plan » limitée à 3 Go, 4 Go, 4,6 Go, 5 Go, 6 Go, 7 Go de données échangées disposant d'un débit jusqu'à 6 Mb/s, pour lesquelles les Conditions Générales Internet SATELLITE « Offres Illimitées et Offres Bon Plan » sont applicables ; ou Formule Internet Satellite de la gamme Pack Internet Satellite 3 Go, 3,6 Go, 4 Go, 5 Go, 6 Go de données échangées disposant d'un débit jusqu'à 6 Mb/s, pour lesquelles les Conditions Générales Internet SATELLITE « Pack Internet Satellite » sont applicables.

Option(s) : Service(s) supplémentaire(s) éventuellement choisi(s) par Vous afin de compléter votre formule d'abonnement. Toutes les Options souscrites sont soumises au respect des conditions générales auxquelles elles renvoient. Par exception, pour les clauses souscription, tarifs et paiement, durée et résiliation, ce sont les clauses des présentes conditions qui sont applicables.

Publipostage : Envoi en nombre de courriels (n'étant pas considéré comme du Spamming), en vue, le plus souvent, d'informer ou de promouvoir un produit ou un service autrement appelé publipostage électronique ou courrieling (e-mailing).

Service : Ensemble des services prévus: Kit Internet satellite, routeur Wi-Fi, six (6) boîtes aux lettres électroniques protégées par un antivirus de messagerie et un antispam, accès Internet bas-débit « Nomade ».

Service d'accès à Internet : Service de connexion entre votre micro-ordinateur et le centre serveur de NordNet, fourni par NordNet, Vous permettant notamment de Vous connecter au réseau Internet, de communiquer par un système de messagerie électronique, de télécharger des fichiers et logiciels.

Site ou Site NordNet : Serveur Internet de la société NordNet ayant pour adresse commerciale www.nordnet.com. Les services abonnés sont accessibles directement sur le site www.nordnet.fr.

Spamming : Selon la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), il s'agit de l'envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière.

Téléphonie IP ou Téléphone par Satellite : Service, se présentant sous la forme d'une Option, permettant au Client de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP, d'émettre des appels vers les destinations identifiées et/ou opérateurs compatibles à l'aide d'un téléphone relié au modem (via un « Kit Téléphonie ») et de recevoir des appels téléphoniques émis via les opérateurs disposant d'un réseau compatible, dans les conditions et selon les modalités définies par NordNet.

Vous ou le Client : Personne physique ou morale s'étant identifiée et ayant souscrit au Pack Internet Satellite. L'inscription se fait par la signature d'un bon de commande, ou tout autre canal de vente, et notamment par voie électronique.

Wi-Fi : Technologie sans fil standard de partage d'un accès au réseau Internet.

ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION AU SERVICE

3.1 - Validité de l'offre

Les offres NordNet sont valables tant qu'elles apparaissent sur le Site de NordNet ou qu'elles sont disponibles auprès des services de NordNet, et resteront valables tant qu'elles y seront accessibles, à moins qu'une durée spécifique ne soit précisée sur le Site, le bon de commande, la fiche produit, et/ou le bon de migration, lors d'une demande adressée aux services de NordNet, ou sur le bon de commande. Seules les offres présentes sur le Site NORDNET ou sur un bon de commande valide présentant les offres Internet Satellite pourront faire l'objet d'une souscription.

3.2 - Application des Conditions Générales

Toute souscription à une formule d'abonnement est subordonnée au respect du Contrat.

Vous vous engagez à prendre connaissance et à accepter les dispositions du Contrat, avant toute souscription ou modification d'un abonnement ou d'une Option, et à soumettre à NORDNET toute question que Vous vous poseriez.

Les Conditions Générales, y compris les annexes et les documents auxquels il est fait référence dans les Conditions Générales, prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou tout autre document que Vous auriez pu nous transmettre.

3.3 - Conditions de souscription

Le Service est réservé pour une utilisation en France métropolitaine (Corse comprise). En cas de déménagement en-dehors de la France métropolitaine, la résiliation est possible dans les conditions prévues à l'article « Résiliation pour circonstances exceptionnelles ».

Le bénéfice du Contrat Vous est personnel, que Vous soyez une personne morale ou une personne physique. Vous ne pouvez céder le Contrat ou le transmettre de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit et préalable de la société NordNet.

Si Vous êtes une personne physique agissant pour votre compte, Vous attestez être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Si Vous agissez pour le compte d'une personne morale, Vous attestez être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

La souscription du Pack Internet Satellite est réservée aux nouveaux abonnés NordNet. Le nombre de Clients pouvant bénéficier de ce service est, pour des raisons techniques, limité à quelques milliers de Clients.

3.4 Subvention

Vous êtes informés que selon le territoire sur lequel Vous résidez, il est possible que Vous puissiez bénéficier d'une subvention.

Il Vous appartient de vérifier si une telle subvention peut Vous être octroyée (à cet égard, Vous devez vous renseigner auprès de la collectivité concernée et pouvez consulter la carte de France des

subventions que NordNet met à votre disposition, à titre indicatif, sur son Site), et le cas échéant, d'entreprendre les démarches auprès de l'autorité concernée afin de pouvoir en bénéficier.

NordNet ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un refus de l'autorité concernée de Vous octroyer une subvention ou du fait que Vous ne sollicitiez pas la subvention à laquelle Vous pouvez prétendre.

En outre, dans l'hypothèse où NordNet aurait avancé le montant de la subvention et que celle-ci ne Vous est pas accordée, il Vous appartient de rembourser NordNet du montant avancé.

NordNet attire votre attention sur le fait que si Vous avez éventuellement eu l'opportunité de bénéficier de subventions du fait de votre situation dans une zone considérée, tout déménagement hors de la zone voire même au sein de la zone pourrait entraîner l'obligation de remboursement de tout ou partie de la subvention, selon les conditions définies par l'autorité accordant la subvention. Le remboursement de la subvention pourra être fait directement à NordNet pour les cas où le montant de la subvention a été avancé par NordNet.

ARTICLE 4 - DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L.121-20 du Code de la consommation, Vous pourrez, si Vous êtes un consommateur, exercer votre droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de signature du bon de commande, ou de la validation de votre commande par tout autre moyen autorisé par NordNet.

La rétractation devra être demandée par lettre simple, mentionnant vos coordonnées complètes, le service souscrit ainsi que, si Vous en avez eu communication, votre login de connexion.

Toutefois, Vous ne pourrez pas exercer votre droit de rétraction si Vous utilisez le Service avant la fin du délai de sept (7) jours francs visé ci-dessus (article L.121-20-2 du Code de la consommation).

Nous attirons votre attention sur le fait que le délai de rétractation démarre à compter de la signature de votre bon de commande, ou de la validation par Vous du processus de commande, et non à compter de la livraison ou de l'installation de l'Antenne. En toute hypothèse, dès lors que Vous aurez ouvert le colis comprenant le Kit Satellite et/ou le routeur Wi-Fi, Vous ne pourrez plus Vous prévaloir d'un quelconque droit de rétractation.

ARTICLE 5 - INFORMATIONS ET COORDONNEES

Vous vous engagez à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes et à maintenir ces informations à jour qu'il s'agisse de vos informations bancaires notamment en cas de paiement par prélèvement automatique, de vos coordonnées ou de toute autre information utile à l'exécution de ce Contrat.

Toute modification de l'une de ces informations devra être notifiée à NordNet dans les plus brefs délais. A défaut d'informations et/ou de coordonnées exactes, il est probable que NordNet ne puisse pas ou plus fournir l'accès à Internet et se réserve le droit de résilier le Contrat.

En cas de changement d'adresse en France métropolitaine (Corse comprise), Vous devrez en avvertir NordNet avant votre déménagement.

Vous pourrez demander à bénéficier de votre formule d'abonnement à votre nouvelle adresse sous réserve de la présence ou de l'installation de l'Antenne mise à disposition, compatible avec le réseau satellite et le raccordement de votre micro-ordinateur.

NordNet vous précise que Vous devrez vérifier avant l'installation de l'Antenne, que ce soit lors d'une première installation ou lors d'un déménagement, que la configuration de l'environnement de votre lieu d'habitation permet une réception Satellite.

Ainsi, il est à noter que les éléments physiques (arbres, bâtiments ...), les conditions météorologiques (neige, orage...), ou les sources électromagnétiques puissantes (aéroport...) se trouvant dans l'axe de réception de l'Antenne et du Satellite sont susceptibles de perturber la bonne réception du signal.

Si la configuration de votre environnement ne permettait pas la réception Satellite, le Contrat devrait être résilié par Vous dans les conditions fixées à l'article « Résiliation », par simple notification adressée à NordNet par lettre simple.

Le cas échéant, NordNet pourra Vous conseiller toute modification de formule d'abonnement, de technologie d'accès à Internet, ou de l'Équipement mis à votre disposition, afin de pouvoir bénéficier d'un accès à Internet NordNet. Le cas échéant, et en cas de migration d'une formule d'abonnement vers une autre, Vous vous engagez à accepter les conditions contractuelles afférentes.

Des frais d'accès au Service dont le montant sera précisé sur le Site ou dans le cadre du processus d'abonnement via notamment, pourront Vous être facturés par NordNet. Ces frais ne comprennent pas les frais liés à l'installation de l'Antenne.

Indépendamment de toute promotion, ces frais d'accès au Service Vous seront systématiquement facturés si, dans les 24 mois précédents votre souscription au Service, Vous avez résilié un précédent abonnement au Pack Internet Satellite de NordNet pour la même adresse que celle communiquée pour ce nouvel abonnement.

ARTICLE 6 – CONTENU DU SERVICE

6.1 – Description du Service

6.1.1 Principes généraux

Le Service comprend un accès à Internet via satellite. NordNet utilise pour la fourniture du service d'accès Internet du Pack Internet Satellite, les services de ASTRA SES (Service Astra2Connect).

Le Service n'est pas adapté à des utilisations spécifiques d'Internet notamment nécessitant un débit ou un volume de données échangées supérieur aux limites fixées en annexe au Contrat.

A ce titre, le Service n'est pas adapté, par exemple, aux applications nécessitant un temps de réponse très rapide (comme les jeux vidéo en réseau par exemple), au téléchargement soutenu (Peer2Peer, VOD...) et à tous services ne supportant pas le temps de transit lié aux contraintes d'une transmission via satellite.

Votre attention est attirée sur le fait que la liaison satellite est soumise à des aléas liés à la technologie employée notamment en cas de conditions météorologiques défavorables. A ce titre, il Vous est recommandé de ne pas utiliser ce Service pour y raccorder tout système lié à la sécurité des personnes ou des biens.

Par mesure de sécurité, NordNet Vous permet de bénéficier en plus de la connexion satellite, d'une connexion bas débit à partir d'une ligne téléphonique utilisant la technologie RTC. Cette connexion d'un débit en réception de 56 kb/s maximum est forcément d'un usage réduit mais permet de limiter les contraintes notamment météorologiques ou d'engorgement rendant indisponible la connexion satellite. Ce service est décrit à l'article « Connexion Internet bas débit Nomade ».

6.1.2 Débit et volume de données échangées

Le Service permet d'échanger un volume de données selon un débit maximum de connexion (en émission et en réception) défini dans l'Annexe. Le volume de données dépendra du Pack que Vous aurez choisi et sera réparti entre l'émission et la réception de données. Le volume est consommé tant par la consultation de sites Internet, l'envoi et la réception de courriels, que l'envoi ou la réception (téléchargement) de toute autre donnée.

Dès lors que Vous aurez atteint le volume maximal en réception, Vous n'aurez plus la possibilité d'émettre ou de recevoir jusqu'au prochain Jour J (correspondant à la date de réinitialisation du volume alloué mensuellement au titre de l'abonnement souscrit). En outre, dès lors que Vous aurez atteint le volume maximal en émission, le débit en émission sera fortement réduit, jusqu'au prochain Jour J, selon un débit défini en annexe, ce qui ralentira, voire perturbera, votre connexion internet.

Si Vous ne souhaitez pas attendre le prochain Jour J, Vous pouvez soit migrer vers une formule supérieure, ou souscrire à l'Option « Giga supplémentaire » commercialisée par NordNet, dans les conditions et au tarif défini par NordNet au sein des présentes et/ou dans le cadre de l'offre de souscription de l'Option, Vous permettant de disposer d'un volume d'un Giga supplémentaire à utiliser avant le prochain jour J dans les conditions définies au titre de l'abonnement au volume souscrit (Cf. Article « Souscription de volume supplémentaire »).

Quelle que soit l'offre que Vous avez choisie, NordNet ne peut garantir le débit.

En outre, en toute hypothèse, indépendamment de la limite de volume mensuel, Vous êtes informé que le débit peut être réduit en période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des utilisateurs du réseau satellitaire de SES Astra.

Vous pouvez suivre votre consommation (notamment le volume de données échangées depuis votre accès à Internet, la date du prochain Jour J...) en accédant à votre relevé de consommation disponible sur votre espace Abonné (accessible sur www.nordnet.fr).

6.1.3 Calcul du volume consommé

Le volume est consommé tant par la simple consultation de sites Internet, l'envoi et la réception de courriels, que l'envoi ou la réception (téléchargement) de toute autre donnée.

Le volume n'est pas consommé lors des communications téléphoniques utilisant le système de Téléphonie par IP de NordNet (utilisé dans les conditions recommandées par NordNet) pour ceux qui, souscriront à l'Option Téléphone par Satellite.

Il est précisé que si Vous utilisez tout autre système de téléphonie par IP que celui de NordNet ou que vous n'utilisez pas le Service de NordNet dans les conditions recommandées, le volume de données transmises sera comptabilisé dans le volume de données échangées.

Le volume consommé se calcule :

- en partant d'un Jour J (déterminé par NordNet et fixé pendant la durée du Contrat sauf si NordNet en avertit le Client avec un préavis supérieur à 30 jours).
- jusqu'au même Jour J du mois suivant.

Au Jour J de chaque mois, le volume maximum de données transférées (en émission et réception) est réinitialisé.

Vous êtes informé que le volume non consommé au cours d'un mois n'est pas reporté au mois suivant.

Le Jour J retenu et votre niveau de consommation pourront être consultés dans votre espace abonné sur www.nordnet.fr.

6.2 – Accès au Service

L'accès au Service est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

- l'installation d'une Antenne permettant de bénéficier de la technologie de l'Internet par Satellite, compatible avec le Service et notamment le service ASTRA2Connect (le Kit Satellite est pré-paramétré pour fonctionner avec le Service de NordNet),
- la souscription au Pack Internet Satellite.

L'Antenne est paramétrée avec le Service Internet Satellite de NordNet. L'antenne Newtec est compatible avec le service Astra.

NordNet Vous recommande de vérifier, avant la souscription au Service, que la géographie des lieux Vous permet d'utiliser une liaison satellite et que juridiquement, Vous avez la possibilité d'installer, au lieu prévu, une antenne extérieure. A ce titre, NordNet vous recommande de prendre en compte :

- les éléments physiques ou géographiques du type immeuble, arbre, montagne ou mont (une vue dégagée, c'est-à-dire dépourvue d'obstacles) vers le sud est nécessaire;
- les sources électromagnétiques du type proximité avec un aéroport ;
- les obstacles juridiques du type installations classées, règles d'urbanisme, refus du syndicat de copropriété ou du propriétaire, etc. ;
- l'Antenne doit pointer vers le sud.

Le guide d'installation accompagnant l'Antenne contient d'autres préconisations à prendre en considération.

NordNet met à votre disposition à partir de votre Espace Abonnés accessible sur www.nordnet.fr, un outil de pointage et de polarisation afin de vérifier l'installation de l'Antenne.

Il est à noter que Vous pouvez satisfaire l'ensemble des conditions visées ci-dessus, et pour autant, ne pas pouvoir bénéficier, que ce soit totalement ou partiellement, du Service souscrit en raison de la configuration de votre environnement, notamment en raison des bâtiments ou des nuisances pouvant empêcher une bonne réception/émission.

Le cas échéant, NordNet pourra vous rembourser les sommes qu'elle vous aura facturées dans les conditions fixées à l'article 15.2.1 d) des présentes Conditions Générales.

L'accès au Service est possible à la date de réception par le Client des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie et, une fois l'installation du Kit Satellite réalisée par Vous, et/ou éventuellement par votre(vos) prestataire(s) (par lequel Vous avez souscrit l'abonnement au Service et/ou auquel Vous avez confié l'installation de votre Antenne).

A ce titre, NordNet Vous communiquera une liste de partenaires antennistes auxquels Vous êtes libre de recourir dans les conditions et tarifs fixés par eux (non inclus au titre du Pack Internet Satellite). NordNet ne pourra être tenue pour responsable des installations réalisées par ces derniers.

NordNet se réserve la possibilité, y compris sur des zones ouvertes au Service et à la technologie satellite, de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du Service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour le Client.

NordNet en informera le Client dans les quinze (15) jours suivant la réception de sa commande et chaque fois que nécessaire.

6.3 - Activation du Service

Le Service peut être activé à partir de votre micro-ordinateur connecté au routeur Wi-Fi, lui-même connecté au modem relié à l'Antenne. Il est nécessaire que votre micro-ordinateur réponde à la configuration minimale recommandée visée sur la documentation de l'Équipement ou disponible sur simple demande auprès de NordNet.

Vous devrez utiliser les logiciels de connexion fournis par NordNet. L'utilisation de logiciels fournis par NordNet implique l'acceptation des éventuelles conditions de licence d'utilisation de ces logiciels. A ce titre, Vous vous engagez à respecter les modalités d'installation et d'utilisation des logiciels. L'installation des logiciels et le raccordement de l'Antenne et de votre micro-ordinateur relèvent de votre responsabilité.

Une fois l'Équipement et les logiciels de connexion installés et éventuellement paramétrés, l'accès au Service est possible grâce aux Identifiants qui Vous ont été communiqués par NordNet.

6.4 - Equipements

Pendant la durée de l'abonnement, NordNet met à votre disposition un routeur Wifi et un Kit Satellite.

Les Parties s'entendent pour que la date limite de fourniture du Service incluant la livraison des Equipements corresponde à la date de réception de votre commande complète et valide par NordNet à laquelle s'ajoutent soixante (60) jours francs.

Les éléments compris dans le Kit Satellite ne sont paramétrés pour n'être compatible qu'avec le Service de NordNet.

Si Vous disposez déjà ou que Vous achetez une Antenne (hors de celle prévue dans le Kit Satellite) et/ou un modem, que Vous souhaitez utiliser en lieu et place de l'Équipement mis à votre disposition par NordNet, Vous vous engagez à vérifier, avant toute inscription auprès des services de NordNet, leur compatibilité avec le Service, même s'ils ont déjà été utilisés pour une autre offre proposée par NordNet, et à fournir à NordNet toutes les informations techniques qui s'avèreraient nécessaires à l'activation du Service.

Votre demande de souscription sera, le cas échéant, soumise à la validation préalable de NordNet ainsi que de l'opérateur satellite.

Par ailleurs, Vous êtes informé qu'une fois votre souscription validée, un délai d'activation de votre connexion pourra être nécessaire.

6.4.1 - Transport et Livraison de l'Équipement

La livraison de l'Équipement, est effectuée à l'adresse que Vous avez indiquée lors de la souscription au Service, soit par la remise de l'Équipement à toute personne présente à l'adresse susvisée, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition, ou encore à votre prestataire, sur votre demande, si Vous avez souscrit au Service par son intermédiaire.

L'Équipement est livrable dans la limite des stocks disponibles.

Vous pourrez, si le délai de livraison excède de sept (7) jours le délai communiqué, procéder à l'annulation de votre demande d'abonnement par l'envoi d'une lettre simple (coordonnées de NordNet disponibles à l'article « Notifications »), et obtenir le remboursement des sommes versées par avance au titre de l'abonnement au Service.

Vous vous engagez à ne pas retarder la réception de l'Équipement.

Il Vous appartient, ou à la personne réceptionnant l'Équipement pour votre compte, de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception de l'Équipement.

6.4.2 - Réserve de propriété – Transfert de risques

L'Équipement reste la propriété pleine et entière de NordNet tout au long du Contrat. La propriété de l'Équipement ne Vous sera en aucun cas transférée, à moins que Vous ne procédiez au paiement du prix de valeur à neuf indiqué sur le Site, au jour de la résiliation de l'abonnement. La somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte.

La charge des risques de détérioration (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre à l'Équipement), de perte ou de vol, de fait d'un tiers ou d'intempéries Vous sera transférée dès la réception de l'Équipement et pendant toute la durée de sa mise à disposition par NordNet. Vous serez donc responsable en cas de réalisation de ces risques. NordNet Vous conseille donc de prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques conformément à l'article « Assurances » ci-après.

En cas de défectuosité de tout ou partie de l'Équipement dont Vous êtes en mesure de nous justifier, NordNet s'engage à remplacer l'Équipement ou la partie de l'Équipement que Vous lui aurez retourné préalablement, dans son emballage d'origine ou un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire au transport de l'Équipement, en colis recommandé avec demande d'avis de réception. Ces conditions de retour ne seront pas applicables si la défectuosité est due à une faute, négligence, maladresse ou malveillance de votre part ou de toute personne ou chose dont Vous avez la garde.

A l'issue de l'abonnement au Service, l'Équipement doit être retourné au complet, en bon état de fonctionnement (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre à tout ou partie de l'Équipement) dans son emballage d'origine ou un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire au transport de l'Équipement, en colis recommandé avec demande d'avis de réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la cessation de l'abonnement.

A défaut de retour dans les conditions fixées ci-dessus, une mise en demeure de respecter les engagements relatifs au retour de l'Équipement Vous sera adressée par NordNet. Si Vous ne Vous conformez pas à ces obligations dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi de la mise en demeure susvisée, NordNet considèrera que Vous avez décidé de conserver tout ou partie de l'Équipement. La partie non retournée dans les conditions précitées pourra dès lors Vous être facturée au prix de valeur à neuf indiqué sur le Site ; la somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte.

6.4.3 – Installation et désinstallation de l'Équipement

NordNet n'assure en aucun cas l'installation ou la désinstallation de l'Équipement. Pour ce faire, Vous êtes libre de procéder Vous-même à l'installation/désinstallation ou de recourir à la personne de votre choix.

NordNet attire votre attention sur le fait que l'Antenne, élément extérieur souvent placé en hauteur, peut causer des dommages par sa chute et que son installation par un professionnel peut limiter les risques à ce titre. Les conditions et tarifs pratiqués par les antennistes sont librement définis par eux et ne sont en aucun cas inclus au titre du Service.

Vous êtes toujours responsable de l'installation et de la désinstallation de tout élément de l'Équipement.

6.4.4 – Assurance

Il appartient au Client de disposer d'une assurance couvrant les dommages subis et causés par et à l'ensemble des éléments composant l'Équipement.

En cas de perte ou de vol de tout ou partie des Équipements, ou encore en cas de détérioration ayant une origine extérieure à l'Équipement (dommage causé par un tiers, par les intempéries, etc...), il Vous appartient d'effectuer la déclaration de sinistre auprès de votre assureur. NordNet Vous facturera la partie de l'Équipement touchée par le sinistre, au prix de valeur à neuf indiqué sur le Site, à charge pour Vous, si Vous bénéficiez des assurances nécessaires, de Vous rapprocher de votre assureur afin d'en obtenir le remboursement. A réception de votre paiement, NordNet Vous livrera un produit équivalent au produit perdu ou volé. La somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte ou payée par chèque. Le paiement peut Vous être demandé avant la livraison.

En tout état de cause, Vous êtes informé du fait que NordNet ne peut confirmer l'origine du sinistre affectant l'Équipement auprès de votre compagnie d'assurances, ni par conséquent les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Il appartient donc au Client de fournir à sa compagnie d'assurances tout justificatif que celle-ci pourrait solliciter en vue de procéder au remboursement.

6.5 – Wifi

Vous bénéficiez de la possibilité de connecter tout micro-ordinateur ou matériel équipé de la technologie Wifi à l'Internet par le biais du routeur mis à votre disposition par NordNet.

NordNet ne peut en aucun cas vous assurer que la technologie Wifi est adaptée au lieu dans lequel vous souhaitez l'utiliser.

En ce qui concerne la technologie Wifi, Vous reconnaissez avoir été informé que cette technologie présente des inconvénients qui lui sont inhérents.

En effet, et au-delà des baisses de débit visées précédemment, des baisses de débit (pouvant aller jusqu'à la coupure de service) sont possibles dès lors que Vous vous éloignez du point d'accès, lors de communications nombreuses et/ou d'informations lourdes (telles que des images, des vidéos, etc.), lors d'interférences dues à la rencontre d'obstacles (de type murs, vitres teintées, étages, etc.).

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de service liée auxdits inconvénients.

Vous êtes également informé de la possibilité de piratage, intrusion téléphonique de votre ligne et/ou de votre accès *via* le satellite, notamment en cas de mauvais paramétrage de votre routeur Wifi. Vous Vous engagez par conséquent à adapter le paramétrage de votre routeur Wifi à vos besoins.

Un paramétrage sera effectué par NordNet sur le routeur mis à votre disposition au titre de votre abonnement au Service. Cette opération ne Vous garantit pas une protection absolue notamment contre les intrusions, le piratage ou les pertes de données.

6.6 - Utilisation du Service

Le Service doit être utilisé conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Est exclue toute utilisation de type mise à disposition de serveur de messagerie (hors souscription d'Options éventuellement proposées par NordNet et permettant ce type d'utilisation).

Le Service ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Cyber », salons de démonstrations temporaires ou permanents, à moins que Vous en ayez fait la demande auprès de NordNet et que cela ait été expressément autorisé par NordNet.

De même, le Service ne peut en aucun cas être utilisé pour permettre à des tiers de se connecter. A défaut, Vous serez tenu pour responsable de l'utilisation faite par tout tiers de l'accès à Internet auquel il a souscrit auprès de NordNet.

En outre, NordNet Vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.336-3 du Code de propriété intellectuelle, « *La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.*

Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1. »

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et par l'intermédiaire de NordNet, une recommandation Vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.

Si dans les six mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous envoyer une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, la HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constate que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet peut Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe et prononcer la peine complémentaire de suspension à l'accès à Internet pour une durée maximale d'un (1) mois, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Par ailleurs, si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits d'auteur via votre accès à Internet, le juge pourra Vous condamner à une peine pouvant aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Vous êtes informé qu'afin de protéger votre accès à Internet contre une utilisation à des fins de téléchargement sur des réseaux Peer-to-Peer, NORDNET Vous proposera prochainement sur son Site un logiciel de contrôle du téléchargement sous forme d'Option au Service.

NordNet rappelle enfin que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et qu'une offre légale est accessible sur Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

Précautions d'usage spécifiques liées à la technologie de l'Internet par Satellite :

L'ordinateur peut être connecté à Internet dès lors qu'il est sous tension.

Dans ces conditions, il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les enfants ayant accès au(x) micro-ordinateur(s) concerné(s) à raison des contenus qu'ils sont susceptibles de visualiser sur le réseau Internet.

De même, il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger votre accès Internet, votre messagerie, l'Équipement loué ou mis à votre disposition, de même que les matériels acquis par Vous pour pouvoir bénéficier du Service y compris le Kit Satellite, votre micro-ordinateur, vos propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers sur votre ordinateur, à quelque fin que ce soit, Internet n'étant pas un réseau sécurisé.

A ce titre, NordNet Vous conseille, indépendamment de l'abonnement choisi, la souscription de solutions de filtrage, et notamment d'un antivirus associé à un firewall. NordNet propose ce type de services sous forme d'Options au Service. Les tarifs et conditions applicables sont disponibles sur le Site, sur le bon de commande, le bon de migration et/ou sur la fiche produit ou sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées mentionnées à l'article « Notifications »).

Par ailleurs, NordNet Vous conseille, notamment dans le cadre de l'usage de l'Internet par un mineur, l'installation d'un logiciel de Contrôle Parental. NordNet propose gratuitement le téléchargement de ce type de logiciel aux Clients ayant souscrit un service d'accès Internet

NordNet pour la durée de leur abonnement au Service. Les conditions applicables sont disponibles sur le Site ou sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées mentionnées à l'article « Notifications »).

6.7 - Identifiants

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Les identifiants de connexion pourront être communiqués à votre prestataire sur votre demande, si Vous avez souscrit votre abonnement par son intermédiaire, afin qu'il puisse assurer la mise en service de votre connexion.

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute action du prestataire (notamment l'installation de l'Équipement), ou de tout dommage que Vous pourriez subir du fait de cette action ou de l'utilisation de vos identifiants par le prestataire.

Nous Vous encourageons à modifier vos identifiants une fois l'installation réalisée par votre prestataire.

En cas de perte ou de vol d'un des éléments composant vos Identifiants, Vous devez en informer NordNet dans les meilleurs délais. Par mesure de sécurité, NordNet en fera l'annulation immédiate.

Vous devez cependant confirmer cette information à NordNet par écrit dans les plus brefs délais.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de vos Identifiants par un tiers non autorisé, votre responsabilité ne sera dérogée à l'égard de NordNet qu'à compter de l'information faite auprès de NordNet.

Vos nouveaux Identifiants Vous seront transmis par courrier dans un délai de trois (3) jours ouvrés (délai de La Poste exclu).

Si Vous souhaitez modifier vos Identifiants, Vous devrez présenter une demande par écrit à NordNet. Vous pouvez préciser dans votre courrier le mot de passe que Vous souhaitez avoir. Si celui-ci est disponible, il vous sera alors attribué. Vos nouveaux Identifiants Vous seront alors transmis par courrier.

La modification de vos Identifiants est réalisée gratuitement dans la limite d'une modification par mois.

Chaque Client dispose d'un accès personnalisé. Cet accès doit être utilisé dans le cadre du cercle de famille ou dans un cadre professionnel limité. Dans ces conditions, il n'est autorisé qu'une seule connexion à la fois par Identifiant. Votre connexion peut dès lors être partagée entre différents équipements reliés au routeur Wifi mis à votre disposition par NordNet.

NordNet attire votre attention sur le fait que plusieurs techniques de vols d'identifiants existent.

Parmi celles-ci, le « phishing » est très répandu.

Le « phishing », appelé en français hameçonnage ou filoutage, est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance – banque, administration, fournisseurs de services, etc. – afin de lui soutirer des renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc.

Le « phishing » peut se faire par courrier électronique, par site Internet falsifié ou autres moyens électroniques.

Vous trouverez ci-après quelques conseils pratiques :

- ne jamais communiquer des données sensibles (numéro de carte bancaire, identifiants personnels) en cliquant sur un lien envoyé par courrier électronique ;
- toujours vérifier, dans la barre d'adresse du navigateur, l'adresse du site internet avant de saisir les informations demandées ;
- toujours partir de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandés des identifiants ;
- lors de la consultation de sites sécurisés (sites bancaires, par exemple), s'assurer de l'activation du cryptage des données (l'adresse du site doit commencer par https et non par http) ;
- en cas de doute, prendre contact directement avec l'entreprise concernée (votre banque, votre fournisseur d'accès à l'internet, etc.) pour lui signaler le message suspect.

NordNet attire votre attention sur le fait que si elle soupçonne une usurpation de vos Identifiants (exemple attaque du type « phishing » visant à récupérer auprès des Clients de NordNet leurs Identifiants), NordNet se réserve le droit de modifier vos Identifiants et Vous les communiquera le cas échéant par courrier.

6.8 - Courrier électronique

6.8.1 - Adresses électroniques

NordNet met à votre disposition une adresse électronique, appelée « Adresse principale », qui est définie de la manière suivante : login@nordnet.fr. Cette adresse Vous est communiquée personnellement lors de l'envoi de vos Identifiants de messagerie.

Vous pouvez demander la création d'adresses électroniques supplémentaires directement en ligne sur le site www.nordnet.fr, au sein de votre espace abonné, ou en contactant l'Administration des Ventes comme indiqué à l'article « Notifications ».

Au-delà de cinq (5) adresses électroniques supplémentaires, NordNet pourra Vous demander une participation financière (tarification disponible sur simple demande auprès de NordNet).

Pour ces adresses supplémentaires, Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute.

Par ailleurs, NordNet se réserve le droit de ne pas octroyer une adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de NordNet. Toutefois, NordNet ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à NordNet que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

L'attribution d'une adresse électronique demandée ne prive pas NordNet de son droit de la bloquer ultérieurement à l'occasion d'une vérification de sa part.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à votre égard d'aucun dédommagement. Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de contrat si NordNet change de nom, notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès à Internet existant.

Dans ce cas, outre le changement du nom du fournisseur d'accès, Vous pouvez également être obligé de changer la partie de l'adresse précédent le @.

6.8.2 - Consultation de votre courrier électronique

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages. Ces moyens ne sont pas reliés entre eux. Ainsi, lorsque vous consultez vos messages à partir du service « Votre messagerie » (décrit ci-dessous), ils sont automatiquement téléchargés sur « Votre messagerie » et Vous ne pourrez pas les visualiser sur votre boîte aux lettres électronique lors d'une connexion à partir de votre micro-ordinateur, à moins d'effectuer un transfert manuel.

6.8.2.1 - Consultation à partir de « Votre messagerie »

NordNet met à votre disposition un service en ligne de messagerie appelé « Votre messagerie ». Ce service Vous permet de consulter vos courriers électroniques, depuis tout ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur et ce quelque soit l'endroit où il se trouve.

Pour ce faire, il Vous suffit de Vous connecter à l'aide de vos Identifiants, dans la rubrique « Votre messagerie » du site www.nordnet.fr, site Internet à partir duquel votre espace abonné est disponible.

Vous êtes informé du fait que tout dossier créé dans le cadre du service « Votre messagerie » n'apparaîtra pas dans les autres logiciels ou services en ligne de messagerie électronique que Vous pourriez utiliser.

Les limites relatives à la capacité de stockage sur le serveur, à la taille des messages en émission ou réception sont celles définies dans le cadre des articles ci-dessous.

6.8.2.2 - Consultation de votre boîte aux lettres électronique à partir du système de réception de votre micro-ordinateur

Vous devez paramétrer le système de réception des messages de votre micro-ordinateur afin de pouvoir consulter Vos messages *via* la boîte aux lettres électronique figurant sur votre microordinateur.

NordNet se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à quinze (15) Mo (Méga Octets) pour les boîtes aux lettres classiques (25 Mo pour les Giga Boîtes aux lettres). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

NordNet se réserve le droit de ne pas envoyer les messages dont la taille est supérieure à vingt-cinq (25) Mo (Méga Octets). Le cas échéant, Vous serez averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

6.8.3 - Préconisations liées au courrier électronique

Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

Les adresses électroniques et le service « Votre messagerie » sont pour votre usage exclusif et/ou celui des membres de votre foyer ou de vos préposés. Ils ne peuvent donc être utilisés que dans un cadre familial ou professionnel limité, tel que défini dans le cadre de votre abonnement.

Vous êtes seul(e) responsable à l'égard de NordNet de l'usage de votre (vos) adresse(s) électronique(s) et du service « Votre messagerie ».

6.8.4 - Acheminement des courriers électroniques

La délivrance d'un courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de NordNet liées à la nature du réseau Internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps.

Sauf si sa faute est avérée, la société NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Vous vous engagez à doubler l'envoi du courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important.

De même, Vous vous engagez à exiger de vos correspondants que tout message important, dont Vous êtes le destinataire, Vous soit à la fois communiqué par courrier électronique et par courrier papier.

6.8.5 - Stockage des courriers électroniques

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à deux cent cinquante (250) Mo (Méga Octets) par adresse électronique. Cette capacité peut être portée à un (1) Gigaoctet en souscrivant à l'Option Giga Boîte aux lettres de NordNet (tarifs consultables sur le Site).

En vue du bon fonctionnement du serveur de NordNet, Vous devez limiter la sauvegarde de vos messages sur celui-ci et privilégier la sauvegarde sur votre propre matériel.

Vous vous engagez à consulter régulièrement et à classer ou supprimer les courriers électroniques émis comme reçus, afin que l'espace de stockage ne soit pas surchargé.

De plus, Vous vous engagez à archiver ou sauvegarder sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe, les courriers électroniques émis ou reçus que Vous estimez importants. A défaut et en cas de perte de courrier électronique, NordNet ne peut en être tenue pour responsable. Une fois l'espace maximal atteint, les courriers électroniques reçus par Vous pourront être bloqués et n'apparaîtront plus dans votre boîte à courriers électroniques. Il Vous appartient de veiller à conserver de la place en effectuant les archives, sauvegardes ou suppressions nécessaires.

Il ne pourra y avoir de report des messages d'une adresse électronique à une autre puisqu'elles sont indépendantes les unes des autres.

De plus, NordNet se réserve le droit, en cas d'inactivité sur votre adresse électronique pendant une période supérieure ou égale à trois (3) mois, de purger votre compte de messagerie figurant sur le serveur, sans avertissement préalable ni indemnité.

Dès lors que Vous consultez les messages à destination des adresses obtenues dans le cadre du Contrat, ces messages sont téléchargés et ne seront pas affectés par cette mesure.

La responsabilité de NordNet ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre, et notamment en cas de perte de messages non consultés, sauf en cas de faute de NordNet.

6.8.6 - Secret des correspondances

Le contenu des messages que Vous adressez à partir de votre ou de vos boîte(s) aux lettres électronique(s), ainsi que le contenu des messages qui Vous sont adressés sont strictement personnels et sont soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers par NordNet.

NordNet peut toutefois être amenée, notamment dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, à communiquer le contenu des courriers électroniques de ses Clients aux autorités ou organismes compétents.

6.9 - Publipostage – Spamming

Concernant le Spamming, il est interdit d'utiliser le Service ou un service associé, qu'il s'agisse des adresses électroniques, en vue de réaliser du Spamming à destination de la France ou de l'étranger.

Concernant le Publipostage, Vous devrez demander l'autorisation préalable de NordNet avant toute opération de Publipostage. L'absence de réponse écrite de NordNet dans un délai de quinze (15) jours, équivaut à un refus de la part de NordNet.

Si les dispositions précitées relatives au Publipostage ou au Spamming ne sont pas respectées, NordNet pourra exiger le versement d'une somme de deux (2) Euros hors taxes (HT) par courriel envoyé par l'intermédiaire du Service d'accès au réseau Internet de NordNet.

De plus, NordNet se réserve le droit de bloquer ou de résilier le présent Contrat sans préavis ni indemnité, comme prévu ci-après aux articles « Blocage » et « Résiliation », en cas de non-respect, ou suspicion de non respect des dispositions relatives au publipostage et/ou spamming, et plus généralement, en cas d'utilisation du service de messagerie NordNet par Vous ou par l'intermédiaire de votre micro-ordinateur, mettant en péril ou altérant le Service ou son utilisation par les autres utilisateurs.

6.10 - Services associés de protection de la messagerie

Le service de messagerie bénéficie d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les courriels dangereux et/ou indésirables qui Vous sont adressés par le biais du service de messagerie NordNet. Ces services associés protègent uniquement le service de messagerie dont Vous bénéficiez au titre du Service et en aucun cas votre microordinateur et ses applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au service de messagerie, installé sur votre micro-ordinateur peut éventuellement entrer en conflit avec les services antivirus et/ou anti spam de messagerie proposés par NordNet.

Par ailleurs, Vous êtes informé que les courriels qui Vous sont adressés par le biais du service de messagerie NordNet sont vérifiés en fonction de paramètres prédéfinis par NordNet par différents programmes automatiques et qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Compte tenu de la nature de la technologie employée, NordNet ne garantit pas que les fonctions de ce service correspondent aux besoins du Client et ne peut être soumise qu'à une obligation de moyens.

6.10.1 - L'antivirus de messagerie

En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé et sera supprimé. Si Vous êtes destinataire d'un tel message, NordNet Vous adressera un courriel d'alerte virus Vous prévenant de ce fait.

En l'état de la technique, la société NordNet n'est pas en mesure de vérifier l'identité de l'expéditeur du message litigieux, certains virus usurpent des adresses de courriels pour se propager.

Compte tenu de la nature et des fonctions antivirus et notamment de la haute technicité mise en oeuvre et des caractères particuliers que présentent les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus que par les mutations observées sur les virus existants voire des caractères polymorphes de ceux-ci, Vous êtes informé que ce service est à même d'identifier les virus connus (et ne peut anticiper les virus non encore développés) et correspondant à la liste de l'éditeur de l'antivirus de messagerie ; ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

6.10.2 - L'anti spam de messagerie

Si le système anti spam de NORDNET considère un des courriels reçus par Vous comme pouvant être un spam, un des « tags » suivants sera ajouté à l'objet du message afin que vous puissiez l'identifier.

A titre d'exemple : :-)(ou :-((.

Vous pouvez paramétrer votre logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un courriel « légitime » ne figure pas parmi les courriels marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

6.11 Connexion Internet bas-débit « Nomade »

En plus de la connexion satellite, NordNet vous fournit un accès à Internet via une connexion bas débit utilisable en France métropolitaine à partir de toute ligne téléphonique recourant à la technologie RTC (réseau téléphonique commuté).

Cette connexion bas débit nécessite que Vous disposiez d'un modem bas débit 56 kb/s différent du modem fourni par NordNet au titre du Service. NordNet vous informe qu'un certain nombre de fabricants de micro-ordinateurs intègrent d'origine un modem bas débit 56 kb/s dans leurs matériels.

L'utilisation de cette connexion bas débit ne fera pas l'objet de facturation supplémentaire par NordNet, mais Vous devrez supporter le coût de la communication téléphonique dont le prix peut varier selon votre opérateur téléphonique.

7 – OPTIONS : TELEPHONE PAR SATELLITE – NOCTAMBLE – SOUSCRIPTION DE VOLUME SUPPLEMENTAIRE – ANTIVIRUS-FIREWALL – LOGICIEL DE CONTROLE DU TELECHARGEMENT

7.1 – Téléphone par Satellite

Une Option Téléphone par Satellite est proposée par NordNet, aux conditions, modalités de souscription et tarifs précisés sur le Site NordNet et au sein des Conditions Particulières applicables à cette Option (accessibles sous la rubrique Conditions générales du Site NordNet).

Elle Vous permettra de disposer d'une ligne téléphonique utilisant votre service d'accès au réseau Internet par satellite.

Un numéro de téléphone de type 09xxxxxxx Vous sera attribué par NordNet.

NordNet pourra modifier, sur simple notification de sa part, le numéro de téléphone du Client, notamment si l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) impose une telle modification.

Votre attention est attirée sur le fait que la liaison satellite est soumise à des aléas liés à la technologie employée notamment en cas de conditions météorologiques défavorables. A ce titre, il vous est recommandé de ne pas utiliser l'Option Téléphone par Satellite pour y raccorder tout système lié à la sécurité des personnes ou des biens. En tout état de cause, NordNet recommande que vous disposiez d'une ligne téléphonique autre que la ligne de Téléphonie IP pour pouvoir passer des appels téléphoniques d'urgence.

7.2 - Noctambule

Cette Option Vous est proposée par NordNet, aux conditions, modalités de souscription et tarifs précisés sur le Site NordNet et aux présentes.

Si Vous souscrivez l'Option "Noctambule", toute consommation intervenue dans le cadre de votre accès Internet par satellite entre 23h et 7h ne sera pas comptabilisée dans le volume pour le volume maximal de données échangées, en émission comme en réception. De même si Vous souscrivez l'Option "Noctambule" et dépassez le volume maximal de données échangées, Vous pourrez continuer à Vous connecter dans le cadre de votre Option de 23h à 7h.

Les débits maxima de connexion alloués dans le cadre de l'Option correspondent aux débits qui Vous sont alloués dans le cadre de l'offre d'accès à Internet à laquelle Vous avez souscrite (ces débits sont spécifiés en annexe du Contrat). Nous vous rappelons que ces débits peuvent être réduits en période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des utilisateurs du réseau satellitaire de SES Astra.

Sauf dispositions spécifiques prévues au sein du Bon de commande, l'abonnement à l'Option est consenti pour une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de l'abonnement. En conséquence, tout abonnement aura pour échéance, le dernier jour du mois.

A l'issue de cette période, l'abonnement à l'Option sera tacitement renouvelé par périodes successives d'un (1) mois.

A l'issue de votre période d'abonnement, l'abonnement à l'Option sera tacitement renouvelé par périodes d'un (1) mois, sauf résiliation du Contrat ou de l'Option à l'initiative de l'une des parties.

Les conditions de résiliation (sans faute comme pour faute) de l'Option sont identiques à celles définies dans le cadre des présentes.

La cessation de l'abonnement à l'Option n'entraînera pas la cessation de votre Contrat principal d'accès à Internet (Internet Satellite ou Pack Internet Satellite). A l'inverse, la cessation de votre Contrat principal d'accès à Internet (Internet Satellite ou Pack Internet Satellite) entraînera la cessation de l'Option (hors les cas particuliers de migration).

Les limitations de responsabilité liées à l'Option sont identiques à celles définies dans le cadre des présentes.

7.3 – Souscription de volume supplémentaire

Cette Option est proposée par NordNet, aux conditions, modalités de souscription et tarifs précisés ci-après, en Annexe et/ou dans le cadre de la présentation de l'offre de souscription de l'Option.

Le Client se verra, dès lors qu'il a atteint le volume maximum en émission ou en réception défini dans le cadre de l'offre au volume souscrite, notamment proposer d'acquérir un volume supplémentaire d'un Giga (réparti comme suit : 834 Mo en réception / 166 Mo en émission) valable au cours de la période allant de la souscription de ce Giga supplémentaire en ligne, via les pages de NordNet prévues à cet effet, au jour J immédiatement postérieur, représentant la date à laquelle le volume maximum disponible est réinitialisé.

Le volume supplémentaire souscrit sera par conséquent à utiliser avant le prochain jour J tel que fixé à l'article « Description du Service ». Un court délai est nécessaire pour permettre l'activation technique de l'Option.

Le volume supplémentaire souscrit sera ajouté au volume de l'offre dont vous disposez au titre de votre abonnement de la façon suivante : NordNet soustraira du volume que vous avez déjà consommé au titre de votre abonnement : 834 Mo en réception / 166 Mo en émission. Ainsi, la souscription de l'offre ne sera pas possible si Vous n'avez pas encore consommé au moins 834 Mo en réception ou 166 Mo en émission.

Les quotas de trafic, présentés en annexe, adaptés à l'offre souscrite, restent applicables au volume augmenté du Giga supplémentaire.

Si Vous souhaitez souscrire plusieurs fois l'Option « Giga supplémentaire » au cours d'une même période, avant la réinitialisation de votre volume disponible au Jour J, un délai technique pourra être appliqué avant que Vous ne puissiez bénéficier du nouveau volume supplémentaire souscrit.

Au Jour J, tout volume non utilisé, que ce soit au titre de l'abonnement ou du Giga supplémentaire souscrit, sera perdu. Aucun report de volume ne pourra être réalisé sur la volume alloué au titre de la période suivante.

7.4 – Logiciels de protection proposés en Option

Afin de protéger votre micro-ordinateur et non pas uniquement votre messagerie, NordNet propose notamment à ses Clients de s'abonner à l'Option Antivirus Firewall. Contrairement à l'antivirus de messagerie, cette Option propose un antivirus paramétrable par Vous qui vérifie également le contenu des fichiers téléchargés. Vous pouvez obtenir le détail de cette Option sur le Site.

L'Option Antivirus compatible avec Mac est disponible sur le Site. La version Mac ne dispose que de l'Antivirus et du Firewall.

7.5 – Logiciel de contrôle du téléchargement

Afin de veiller à ce que votre accès à Internet ne soit pas utilisé à des fins téléchargements sur des réseaux Peer-to-Peer, NORDNET Vous proposera prochainement, en Option, un logiciel de contrôle du téléchargement empêchant votre micro-ordinateur d'exécuter des programmes Peer-to-Peer.

Vous pourrez obtenir le détail de cette Option sur le Site.

ARTICLE 8. MAINTENANCE / INTERRUPTION / MIGRATION

8.1 - Maintenance

NordNet, comme ses partenaires intervenant dans le cadre de la fourniture du Service, peut être amenée à interrompre le Service ou une partie du Service pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service et de l'Équipement. Vous serez prévenu dans la mesure du possible, et sous réserve du caractère urgent de l'opération, par une information personnelle ou, à tout le moins, par information sur le Site, ou sur le site Internet www.nordnet.fr, à partir duquel votre espace abonné est accessible.

Sauf exception expressément prévue par NordNet au présent Contrat, ces interruptions pour maintenance n'ouvriront droit à aucune indemnité et la connexion sera rétablie dans les meilleurs délais.

Les opérations de maintenance seront réalisées dans la mesure du possible au cours des heures de faible fréquentation du réseau Internet Satellite.

NordNet s'engage également à assurer, sans supplément de prix, la maintenance évolutive du Service.

NordNet précise que ces modifications et changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités desdits services et Equipements et n'entraînent pas d'augmentation du prix de votre formule d'abonnement.

8.2 - Migration

8.2.1 - Modification à l'initiative de NordNet (proposition de migration)

NordNet se réserve le droit de renommer le Service, de l'intégrer à une nouvelle gamme de services, ou de faire évoluer le Service, sans en altérer les services tels qu'ils existent au moment de la souscription, afin de le doter de services équivalents ou supérieurs, sans toutefois que les caractéristiques essentielles du Service puissent s'en trouver affectées.

NordNet est également susceptible de Vous proposer des services supplémentaires, dans le cadre de nouvelles formules d'abonnement ou options à votre formule d'abonnement. Les conditions et tarifs correspondants seront ceux applicables à ces nouvelles formules d'abonnement ou options.

En cas de cessation de l'offre à laquelle Vous avez souscrit, NordNet Vous en avertira par courrier ou par courriel et pourra Vous proposer de souscrire un nouveau service se substituant à votre ancien Service.

En cas d'opposition à la migration vers ce nouveau service, Vous pourrez résilier l'abonnement en cours par l'envoi d'une lettre simple, dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification reçue par courrier ou par courriel. Vous serez, le cas échéant, remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation.

Ce remboursement sera calculé au *pro rata temporis*.

En cas de souscription à un nouvel abonnement, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription à ce nouveau service.

Si Vous migrez vers une formule d'abonnement dans laquelle Vous devez acheter ou être en possession d'une Antenne, Vous aurez la possibilité de conserver l'Antenne utilisée dans le cadre du Service (dès lors que celle-ci est compatible avec la nouvelle offre) moyennant paiement du prix visé à l'article « Réserve de propriété – Transfert de risques ».

8.2.2 - Modification à votre initiative (demande de migration)

Si plusieurs formules d'abonnement sont proposées, Vous pouvez demander à migrer d'une formule d'abonnement vers une autre (ou éventuellement toute autre formule d'abonnement compatible) à tout moment au cours de votre abonnement, sous réserve du paiement des éventuels frais mentionnés ci-dessous.

1) La migration vers une autre formule d'abonnement à un Service d'accès à Internet par satellite

- Migration ascendante

La migration est qualifiée de Migration ascendante lorsque Vous demandez à migrer vers une formule du Pack Internet Satellite dont le tarif est supérieur à la formule que Vous avez.

- Migration descendante

La migration est qualifiée de Migration descendante lorsque Vous demandez à migrer vers une formule du Pack Internet Satellite dont le tarif est inférieur ou égal à la formule que Vous avez.

- Migration d'un Pack Internet Satellite vers une offre Internet Satellite

Vous pouvez demander par ailleurs à migrer vers un forfait Internet Satellite « Bon Plan » ou « Illimitée », mais Vous devez dès lors disposer d'un Kit Satellite. NordNet Vous propose à ce titre d'acquérir le Kit Satellite mis à votre disposition dans le cadre de votre Pack Internet Satellite au tarif indiqué sur le Site,

payable par chèque lors de la demande de migration ou par tout autre moyen autorisé par NordNet relativement à cette acquisition.

Dans ce cadre, Vous vous engagez parallèlement à prendre connaissance et accepter les Conditions Générales applicables à la vente d'antenne, disponibles sur le Site NordNet, rubrique « Conditions Générales ».

La migration vers une offre « Illimitée » 512 Kb/s n'est pas autorisée.

- Options et Jour J

Vous êtes informé que dans le cadre d'une migration d'une Offre au volume vers une autre Offre au volume (ascendante ou descendante) proposée par NordNet, le Jour J correspondant à la date de réinitialisation de votre volume disponible au titre de l'Offre souscrite reste inchangé quelle que soit la date de la migration effective vers l'offre pour laquelle Vous avez demandé la migration.

De ce fait, en cas de migration d'une Offre au volume vers une autre, le volume que Vous avez consommé depuis le dernier Jour J, sera répercuté sur le volume disponible au titre de la nouvelle offre souscrite, au jour de la migration effective de votre abonnement.

Ainsi, en cas de migration vers une offre inférieure en fonction de votre consommation préalablement à la mise en route de votre migration, Vous pouvez ne pas être en mesure de Vous connecter jusqu'au prochain Jour J.

Par ailleurs, NordNet attire votre attention sur le fait que la demande de migration ne résilie en aucun cas les Options auxquelles Vous avez souscrit. De ce fait, les Options restent actives, hors l'Option portant sur le « Giga supplémentaire » si Vous optez pour un forfait de la gamme « Offre Illimitée » ou une fois le jour J (date de réinitialisation du volume mensuel alloué dans le cadre de l'offre souscrite) passé, et sauf si Vous procédez à leur résiliation.

2) La migration vers une formule d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL

Vous pouvez demander à migrer d'une formule d'abonnement Pack Internet Satellite vers une formule d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL proposée par NordNet (ci-après « Offre Internet ADSL »), sous réserve d'éligibilité de votre ligne téléphonique.

Le cas échéant, si la durée d'engagement à laquelle Vous êtes lié dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service Pack Internet Satellite n'est pas échu au jour de votre demande de migration vers une Offre Internet ADSL, alors Vous pouvez choisir l'une des options suivantes, en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de migration :

- la résiliation de votre Contrat d'abonnement au Service Pack Internet Satellite. Dans ce cas, votre Contrat sera résilié dans les conditions visées à l'article « Résiliation à votre initiative » et Vous devrez notamment Vous acquitter des sommes dues au titre de l'article L.121-84-6 du Code de la consommation. La demande de migration vaudra alors demande de résiliation du Contrat d'abonnement au Service Pack Internet Satellite.

- la poursuite, dans le cadre de votre abonnement à l'Offre Internet ADSL, de la durée d'engagement liée à votre Contrat d'abonnement au Service Pack Internet Satellite.

Les éventuelles Options auxquelles Vous aurez souscrit dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service Pack Internet Satellite seront résiliées. Par conséquent, Vous ne pourrez pas conserver le numéro de téléphone attribué dans le cadre de l'Option Téléphone par Satellite.

Il Vous appartiendra donc de préciser sur le bon de migration les éventuelles Options dont Vous souhaitez bénéficier dans le cadre de votre Offre Internet ADSL.

Enfin, NordNet Vous permet de conserver sans frais l'adresse de messagerie électronique (Adresse principale) fournie dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service Pack Internet Satellite.

Cependant, NordNet attire votre attention sur le fait que la migration vers une Offre Internet ADSL entraîne la création de nouveaux identifiants et d'une nouvelle adresse de messagerie électronique, qui remplace la précédente au sein de votre espace abonné et devient, par défaut, l'Adresse principale de communication entre Vous et NordNet.

Par ailleurs, il Vous appartiendra de renvoyer à NordNet l'Équipement loué ou mis à votre disposition dans les conditions définies au sein des présentes.

3) Les frais de migration et la facturation

La Migration ascendante est réalisée sans frais.

La Migration descendante Vous sera facturée trente euros (30€).

En cas de migration vers une Offre Internet ADSL, la migration sera réalisée sans frais si votre période d'engagement liée au Pack Internet Satellite était achevée au jour de votre demande de migration. A défaut, la migration Vous sera facturée trente euros (30€).

Les éventuels frais de migration seront prélevés lors de la première facturation de votre nouvel abonnement.

De plus, sauf indication contraire de votre part, Vous acceptez que les prélèvements aient lieu sur le même compte bancaire que celui renseigné précédemment ou conformément aux conditions de paiement définies précédemment.

Sauf indication contraire,

- pour les cas de Migration descendante et les cas de migration d'une formule Pack Internet Satellite vers une formule Internet Satellite « Bon Plan » ou « Illimitée » ou vers une Offre Internet ADSL : la migration et la facturation sont effectuées au 1^{er} jour ouvré du mois suivant la réception de votre demande ;
- pour les cas de Migration ascendante : la migration est effective dès la validation de votre demande par NordNet, sous réserve du respect des dispositions précédentes, et la facturation ne sera réalisée qu'à partir du 1^{er} jour ouvré du mois suivant.

4) Les règles communes aux demandes de migration

Toute migration entraînera l'obligation de souscrire à la nouvelle formule d'abonnement choisie.

Les conditions de migration sont spécifiées sur les formulaires définis à cet effet, quel que soit leur mode d'accès.

Toute demande de changement de formule d'abonnement doit être adressée par Vous en adressant votre demande à NordNet par lettre simple (adresse disponible à l'article « Notifications »), sous réserve de la transmission de l'ensemble des informations utiles. Votre demande de migration pourra prochainement être réalisée sur le Site via une interface automatique.

En cas de demande de migration, Vous vous engagez à prendre connaissance et accepter les nouvelles conditions générales applicables à l'offre à laquelle Vous souhaitez souscrire disponibles sur le Site NordNet, rubrique « Conditions Générales ».

Compte tenu de la technologie employée, NordNet n'est soumise qu'à une obligation de moyens et ne peut garantir la possibilité de migrer d'une formule d'abonnement vers une autre.

NordNet n'est engagée qu'à compter de la validation par elle de votre dossier de migration.

NordNet se réserve la possibilité de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition de la nouvelle formule d'abonnement si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour Vous et les Clients déjà utilisateurs du Service.

En cas de refus, Vous en serez informé par NordNet par courriel.

Pendant le délai de changement de formule d'abonnement et en cas de réponse négative de NordNet à la demande de changement de formule, Vous conserverez la Formule d'abonnement active au jour de votre demande de migration.

Vous êtes avertis que selon le type de migration, l'Équipement loué ou mis à votre disposition, pourra devoir être modifié. Le cas échéant, il Vous appartiendra de renvoyer à NordNet l'Équipement loué ou mis à votre disposition dans les conditions définies au sein des présentes, et de procéder, si nécessaire, à l'achat d'une nouvelle Antenne répondant à vos besoins.

Nous vous recommandons de contacter NordNet pour toute question que Vous vous poseriez.

La compatibilité technique des Équipements nécessaires au bénéfice du Service comme ceux Vous appartenant s'apprécie au jour du changement de formule d'abonnement, en fonction des caractéristiques de vos équipements et des informations que Vous aurez fournies.

Vous vous engagez, par conséquent, à fournir à NordNet l'ensemble des informations utiles.

A ce titre, il Vous appartient notamment, lors de votre demande de migration, de préciser si votre ordinateur est toujours un PC ou un Mac afin que l'Équipement soit adapté.

Les caractéristiques, tarifs et conditions contractuelles des offres de NordNet sont disponibles sur le Site ou sur simple demande auprès de NordNet. Ils seront applicables à compter du jour de modification de l'abonnement par NordNet.

ARTICLE 9 - SOUSCRIPTION PAR UN INTERMEDIAIRE

Vous pouvez éventuellement souscrire au Service par l'intermédiaire d'un prestataire.

Dans ce cas, le prestataire sera considéré par NordNet comme votre mandataire. Vous disposez cependant au titre du Contrat Vous liant à NordNet dans le cadre de la souscription au Service de la qualité de Client de NordNet.

Il est important de noter que vos login et mot de passe de connexion et l'Équipement pourront lui être transmis, sur votre demande. Le cas échéant, il Vous appartiendra de régler directement avec votre prestataire les modalités de remise et/ou installation de votre Équipement.

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de toute action, omission, négligence du prestataire ou de tout dommage que Vous pourriez subir du fait de son action ou inaction.

ARTICLE 10 - FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des Parties et même s'ils ne sont que partiels :

- interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente,
- arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet,
- panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,
- incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme,
- grève totale ou partielle, lock-out sauf pour NordNet.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir.

Néanmoins, si les conséquences de la force majeure durent plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Notifications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

ARTICLE 11 - TARIFS ET PAIEMENT

11.1 - Tarifs

Les tarifs en vigueur du Service (quelle que soit la durée d'engagement pour laquelle Vous optez), qu'il s'agisse de la redevance due au titre de l'abonnement au Service ou des frais d'accès au Service, ainsi que des éventuelles Options proposés par NordNet sont en libre consultation sur le Site ou disponibles sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées disponibles à l'article « Notifications » des présentes Conditions Générales). En cas de modification de l'abonnement ou d'une éventuelle Option le tarif en vigueur sera celui indiqué sur le Site NordNet, ou à défaut par NordNet, au jour de la modification.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du Service fourni par NordNet ou des éventuelles Options souscrites auprès de NordNet, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si Vous n'installez pas ou n'utilisez pas le Service.

11.2 - Modalités de facturation et de règlement

Le Service et les éventuelles Options proposés par NordNet sont facturés mensuellement.

Les abonnements sont facturés d'avance (à l'exception du premier mois d'abonnement facturé au *pro rata temporis*) lors de la facturation du deuxième mois.

Le premier mois d'abonnement est facturé au *pro rata temporis* (jusqu'au dernier jour de ce premier mois) à compter de la première des deux dates suivantes :

- la date de mise en service de la connexion par le Client, ou
- la date de validation de votre souscription au Service par NordNet auquel s'ajoutent quinze (15) jours.

Vous vous engagez à autoriser le règlement par prélèvement bancaire de toutes les sommes dues à NordNet au titre de la souscription au Service et aux éventuelles Options proposées par NordNet.

En cas de difficulté légitime pour Vous, d'accepter un paiement par prélèvement, NordNet peut Vous proposer une autre modalité de paiement pouvant inclure le paiement de plusieurs mensualités par avance. Vous pouvez contacter NordNet pour plus d'informations.

La désignation d'un tiers-payeur nécessite l'accord préalable et exprès de NordNet, ainsi que du tiers-payeur et, n'exonère pas le Client de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers-payeur.

Le prélèvement automatique pourra être effectué dès l'émission de la facture par NordNet, adressée par courriel.

Vous êtes averti qu'en cas de coordonnées bancaires incorrectes ou incomplètes, votre abonnement au Service et aux éventuelles Options peut être bloqué voire résilié si la difficulté demeure.

En cas de rejet par votre banque d'une demande de prélèvement établie conformément au présent Contrat par NordNet, Vous serez redevable envers NordNet de frais de rejet dont le montant est fixé à huit (8) euros ainsi que du remboursement des frais d'envoi des courriers qui Vous sont adressés dans le cadre de la procédure de recouvrement des sommes dues.

NordNet tient à la disposition des Clients redevables d'une facture, les éléments justificatifs de cette facture, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai de trois (3) mois à compter de l'émission de la facture par NordNet.

A défaut de contestation de la facture par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans l'année qui suit sa réception, NordNet considérera que Vous avez accepté ladite facture.

Toute contestation sera étudiée par NordNet dans la mesure où sont expliquées de manière précise, les raisons de cette contestation et à condition que celles-ci constituent un motif de non paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance non justifié comme prévu ci-dessus, entraîne, quinze (15) jours après la date d'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse :

- l'exigibilité immédiate de plein droit de toutes les sommes que Vous devez à NordNet, notamment au titre des mois d'abonnement restant à courir dans le cadre de l'abonnement souscrit. Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée. En outre, Vous serez redevable envers NordNet des frais d'envoi des courriers qui Vous sont adressés dans le cadre des procédures de mise en demeure et de recouvrement (dont le montant est, à titre indicatif, de 4,5 euros par courrier recommandé), ainsi que, le cas échéant, des frais de rejet de prélèvement bancaire (dont le montant est, à titre indicatif, de huit (8) euros);
- la résiliation de plein droit du présent Contrat et des options qui lui sont éventuellement associées dans les conditions prévues à l'article « Résiliation pour faute »;
- et l'application d'un intérêt à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal français.

En outre, à défaut de retour de l'Équipement à l'issue de l'abonnement dans les conditions fixées à l'article « Réserve de Propriété – Transfert des risques », la partie non retournée de l'Équipement pourra dès lors Vous être facturée au prix de valeur à neuf indiqué sur le Site.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITE

12.1 - Responsabilité de NordNet

Au-delà des limitations prévues dans le Contrat, NordNet n'est pas responsable des interruptions du Service, des restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau, des variations de qualité du Service qui résulteraient du fait d'une action ou d'une omission d'un tiers étranger au Contrat, et qui serait totalement indépendante de la volonté de NordNet.

De même, le Service faisant appel à une technologie spécifique, des interférences ou perturbations peuvent intervenir, y compris du fait de la configuration de l'environnement de votre domicile ou des conditions météorologiques.

En outre, Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. La protection de vos installations contre tous types d'intrusions est à votre charge.

Dans ces conditions, Vous acceptez que NordNet ne puisse être tenue responsable d'un quelconque préjudice, et notamment des dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manques à gagner, de pertes de données ou de privation d'usage subis par Vous-même ou par un tiers, que Vous agissiez en responsabilité contractuelle ou quasi-contractuelle (faute) même si NordNet a été avertie de l'éventualité de tels dommages, sauf en cas de défaillance de son matériel ou de ses services qui serait de son fait.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet sera limitée au montant total que Vous aurez versé à NordNet pour l'abonnement en cause au cours de l'année précédent le dommage.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Par ailleurs, NordNet respectera les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à bloquer ou supprimer le Service, un service associé ou une Option et ne pourra être tenue responsable des conséquences liées au respect d'une telle décision.

12.2 - Votre responsabilité

Vous déclarez que l'utilisation qui sera faite de l'accès à Internet NordNet et du Service fourni via le Pack Internet Satellite, directement ou indirectement, n'enfreint pas les droits des tiers, la législation et la réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les dispositions des Conditions Générales, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, etc.), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de délit de provocation, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques, etc. (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

NordNet n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que Vous utilisez votre accès Internet ou le Service à cette(ces) fin(s), NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer votre abonnement au Service.

Vous restez seul(e) responsable des sites Internet consultés à partir de votre micro-ordinateur, des contenus mis en ligne ou téléchargés (uploadés ou downloadés) ou des messages transmis via votre accès Internet. De ce fait, Vous devez surveiller l'utilisation qui est faite du Service. Tout site Internet consulté à partir de votre micro-ordinateur sera présumé avoir été consulté par Vous, sauf à ce que Vous puissiez démontrer que cela n'est pas le cas.

Vous êtes seul(e) responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par Vous-même à NordNet, à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à des tiers du fait de votre utilisation du Service d'accès à Internet, des services associés et/ou des Options que Vous souscrieriez.

En outre, Vous vous engagez à indemniser, défendre, garantir la société NordNet, et/ou ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés contre toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de votre violation d'une des dispositions du présent Contrat et notamment les dispositions relatives au respect des droits des tiers, au Spamming, au Publipostage, à votre adresse électronique.

NordNet ne pourra être tenue pour responsable en cas de poursuites judiciaires à votre encontre du fait de l'usage du Service d'accès à Internet fourni par NordNet et de tout service accessible via le réseau Internet.

En complément des dispositions présentées aux autres articles, NordNet ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment :

1. d'un cas de force majeure tel que visé à l'article « Force majeure »,
2. du non-respect par Vous du présent Contrat, ou de toute législation ou réglementation applicable
3. des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place d'une Antenne parabolique. Notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus,
4. de l'utilisation par un tiers des informations transmises, de votre Accès à Internet, de votre service de messagerie, et plus généralement du Service et/ou des Options éventuellement souscrites et de l'Équipement loué ou mis à votre disposition,
5. du contenu des services fournis ou consultés par Vous ou à partir de votre microordinateur, y compris ceux accessibles via les annuaires ou moteurs, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par Vous et d'une manière générale de toute information consultée, fournie ou téléchargée par Vous, puisque NordNet n'exerce, en effet, aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transportées,
6. de la mauvaise installation ou utilisation des équipements et/ou logiciels par Vous,
7. de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement, des logiciels et matériels autres que ceux fournis par NordNet,
8. de l'absence de protection de votre installation technique,
9. de la non communication ou de la communication erronée par Vous des informations requises,
10. de la modification de votre installation technique,
11. de l'interruption/suppression du Service en cas de coordonnées bancaires erronées.

Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de NordNet, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera sous les réserves et limitations indiquées à l'article « Responsabilité de NordNet ».

ARTICLE 13 - DUREE DU CONTRAT

Sauf dispositions spécifiques prévues au sein du formulaire d'abonnement, le Contrat est conclu au choix pour une durée de onze (11) mois plus le mois en cours au jour de la réception par NordNet de votre commande complète et valide, ou pour une durée de vingt-trois (23) mois plus le mois en cours au jour de la réception par NordNet de votre commande complète et valide.

A l'échéance du Contrat, ce dernier sera tacitement renouvelé de mois en mois.

Le Contrat peut être résilié à tout moment dans les conditions définies à l'article « Résiliation ».

ARTICLE 14 – BLOPAGE

14.1 Procédure de blocage

Le Service proposé par NordNet doit être utilisé pour les finalités pour lesquelles il est destiné, dans le respect des droits des tiers et de la réglementation. Dans certaines hypothèses, NordNet peut donc être amenée à bloquer en tout ou partie le Service. Le Client est ainsi informé qu'en cas de manquement de sa part à ses obligations contractuelles, relatives notamment au respect des finalités légitimes d'utilisation du Service, de même qu'en cas d'exigence de la loi, d'une autorité agréée (telle que notamment le Registre gérant une extension de nom de domaine, UDRP, ADR, HADOPI ..) ou d'une décision de justice exécutoire, de même que dans l'hypothèse où l'utilisation du Service serait de nature à mettre en péril la qualité des services fournis par NordNet, à ralentir considérablement les services, ou encore en cas d'usage anormal ou abusif du ou des Services tels que spamming, phishing, publipostage, usurpation de compte ou de services, NordNet pourra bloquer sans préavis ni indemnité, l'exécution des prestations ou une partie de votre compte tant que vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué ou exécuté la décision de justice précitée. NordNet vous informera de la mise en œuvre de ce blocage par tout moyen approprié, sous réserve d'avoir déclaré des coordonnées complètes, existantes et à jour.

NordNet pourra toutefois, eu égard à la nature du manquement ou aux manquements répétés :

- ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation »,
- faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Blocage ».

14.2. Conséquences du blocage

Le blocage partiel de la prestation signifie que NordNet ne vous fournit plus la prestation, pour la partie faisant l'objet d'un manquement ou d'un usage anormal, sauf impossibilité de dissocier les éléments du Service, mais vous demeurez tenu d'exécuter vos obligations de manière habituelle. Seules les obligations de NordNet seront suspendues le temps tant que Vous n'aurez pas remédié aux circonstances ayant provoqué le blocage.

ARTICLE 15 - RESILIATION

15.1 - Résiliation sans faute

15.1.1 Résiliation à votre initiative

Vous pouvez résilier le Contrat à tout moment, par lettre simple rappelant votre numéro d'abonné, le Service concerné, l'objet de votre demande, datée et signée.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-84-2 du Code de la consommation, votre demande de résiliation sera prise en compte dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception par NordNet de cette demande de résiliation (date de résiliation effective), sauf indication contraire de votre part précisant un délai de résiliation plus long ne pouvant excéder deux mois.

Ainsi, en toute hypothèse, le paiement des sommes restant dues au titre des mois d'abonnement à venir (en cas d'indication par le Client d'un délai de résiliation plus long) et/ou restant à courir au titre de l'abonnement souscrit, au jour de la résiliation effective du Contrat, devra être acquitté.

De plus, concernant l'engagement de vingt-trois (23) mois plus le mois en cours au jour de la réception de votre commande par NordNet, il est à noter qu'à l'issue des onze (11) premiers mois plus le mois en cours au jour de la réception de votre commande par NordNet, le montant, dû au titre de l'abonnement au Service résilié, correspondra au quart du montant qui resterait dû à NordNet si le Contrat était exécuté jusqu'à son terme, ce conformément à l'article L.121-84-6 du Code de la consommation.

Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée.

15.1.2 Résiliation à l'initiative de NordNet

NordNet pourra mettre fin au Contrat par lettre simple moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois à l'issue de toute période d'engagement.

15.2 - Résiliation pour circonstances exceptionnelles

Vous ou NordNet peut être affecté par une circonstance exceptionnelle nécessitant la résiliation anticipée du Contrat, sans frais. Ces circonstances exceptionnelles et les conditions de résiliation qui y sont attachées sont limitativement énumérées au sein du présent article.

15.2.1 Résiliation pour motif légitime

a) Résiliation en cas de défaut de signal

Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception de l'Équipement ainsi que de l'activation du Service par NordNet si votre connexion Internet par Satellite ne fonctionne pas, sous réserve du respect des conditions suivantes :

(i) Si Vous avez fait appel à un antenniste figurant sur la liste de NordNet lors de l'installation de votre Antenne, Vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- le dysfonctionnement ne doit pas être lié à un défaut, une panne ou une mauvaise installation de votre matériel (micro-ordinateur, Antenne, etc.) ou de l'Équipement mis à votre disposition par NordNet (dans ce cas, l'Équipement sera échangé dans les conditions prévues à l'article « Réserve de propriété – Transfert de risques »),
- votre installation doit être conforme aux exigences techniques.

(ii) Si Vous n'avez pas fait appel à un antenniste figurant sur la liste de NordNet lors de l'installation de votre Antenne, Vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- L'ensemble des conditions citées dans le a) ci-dessus, et
- Le technicien, expert et/ou antenniste que NordNet pourra décider de dépêcher sur place ait établi un diagnostic permettant de conclure que l'Antenne a été installée à un endroit adapté et qu'aucun signal ne peut être obtenu. Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclut à une erreur d'installation de votre part, NordNet Vous facturera la somme de 300 euros HT au titre de la prestation de vérification-expertise.

b) Résiliation pour déménagement, décès ou perte d'emploi

- Déménagement

En cas de déménagement hors de France métropolitaine (Corse comprise), Vous serez autorisé à résilier votre abonnement dès lors que Vous justifierez, par la production de deux (2) documents pertinents (factures d'électricité, téléphone, etc.), votre déménagement hors de France métropolitaine.

En cas de déménagement en France métropolitaine et que Vous ne pouvez obtenir les autorisations nécessaires pour installer l'Antenne, Vous serez autorisé à résilier votre abonnement dès lors que Vous justifierez, par la production d'un document pertinent (lettre du syndic, lettre de votre propriétaire, etc.), que Vous n'êtes pas autorisé à réaliser une telle installation. En cas de défaut de signal suite à l'installation de l'Antenne après votre déménagement, Vous pouvez résilier dans les conditions prévues au point a) ci-dessus.

Pour résilier, Vous devrez adresser une lettre simple précisant votre numéro d'abonné, le numéro de Contrat, notifiant la résiliation et communiquant vos justificatifs. De plus Vous devrez restituer l'Équipement dans les conditions fixées à l'article « Équipement ».

La résiliation prendra effet dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par NordNet de votre demande de résiliation adressée par courrier. Ce délai pourra être retardé en cas de doute de la part de NordNet sur les justificatifs fournis.

Vous êtes informé que tout mois commencé au jour de la date d'effet de votre résiliation est dû dans son intégralité.

- Décès ou perte d'emploi

En cas de décès ou perte d'emploi du titulaire de l'abonnement, celui-ci ou ses héritiers ou ayants droits pourront demander la résiliation anticipée du Contrat, sans frais, en justifiant de leur intérêt à agir et en présentant tout justificatif nécessaire (copie de l'acte de décès ou l'attestation Pôle emploi remise par l'employeur ou tout autre document similaire).

En cas de doute sur le justificatif présenté, NordNet pourra demander tout justificatif lui semblant utile avant de donner suite à la demande de résiliation.

Pour résilier, Vous ou vos héritiers devrez adresser une lettre simple précisant le numéro d'abonné, le numéro de Contrat, notifiant la résiliation et communiquant les justificatifs. De plus

Vous devrez restituer l'Équipement dans les conditions fixées à l'article « Équipement ». La résiliation prendra effet dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par NordNet de votre demande de résiliation adressée par courrier. Ce délai pourra être retardé en cas de doute de la part de NordNet sur les justificatifs fournis. Vous êtes informé que tout mois commencé au jour de la date d'effet de votre résiliation est dû dans son intégralité.

c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de l'Antenne

Si malgré vos vérifications préalablement à la souscription du Service, Vous êtes dans l'impossibilité d'installer l'Antenne en raison d'obstacles juridiques (interdiction du propriétaire de l'immeuble, du syndicat de copropriété, site classé, etc.) Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception de l'Équipement, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Vous adressez une lettre simple à NordNet rappelant votre numéro d'abonné, le numéro de Contrat et l'objet de votre demande ;
- Vous joignez à votre demande tout justificatif utile faisant état de cette impossibilité (ex : copie du procès-verbal du syndicat de copropriété, attestation sur l'honneur du propriétaire de votre immeuble indiquant son refus, etc.) ; et
- Vous devrez restituer l'Équipement à NordNet dans les conditions prévues à l'article « Équipement ».
- En cas de doute de NordNet quant à la légitimité de votre demande, celle-ci pourra Vous demander de communiquer tout justificatif complémentaire utile, et le cas échéant à sa discrétion, contacter directement l'auteur du/des document(s) que Vous lui avez fournis.

d) Remboursement

NordNet Vous remboursera les sommes qu'elle vous aura facturées et que Vous aurez payées au titre du Service, si Vous résiliez le Contrat dans l'un des cas suivants,

- lorsqu'un obstacle empêche localement depuis Votre habitation de bénéficier d'une vue suffisamment dégagée nécessaire à la réception des signaux de communications électroniques transmis ;

- lorsque la proximité d'une source électromagnétique puissante empêche la réception de signaux de communications électroniques transmis ;
- lorsqu'en vertu de l'application particulière de règles d'urbanisme définies localement ou dans le code de l'urbanisme l'installation de l'Antenne chez Vous est impossible.

Cette résiliation devra intervenir dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception de l'Équipement ou de l'activation du Service par NordNet. NordNet se réserve le droit de vérifier la réalité du motif allégué notamment en dépêchant sur place un technicien, expert et/ou antenniste. Si le technicien, expert et/ou antenniste conclut que le motif allégué n'est pas avéré, NordNet Vous facturera la somme de 300 euros HT au titre de la prestation de vérification-expertise.

15.2.2 Résiliation en cas de cessation de la fourniture du service d'accès à Internet par le fournisseur de NordNet

En cas de cessation du service d'accès à Internet par satellite par le fournisseur (SES ASTRA), NordNet fournira ses meilleurs efforts pour assurer la continuité du Service en trouvant un nouveau fournisseur. Dans ce cas, les conditions de l'article « Modification du Service » seront applicables.

En revanche, en cas de cessation du Service d'accès à Internet par satellite par le fournisseur (SES ASTRA) et de l'impossibilité pour NordNet de trouver un fournisseur proposant un service équivalent à des conditions similaires dans un délai raisonnable, NordNet se réserve le droit de résilier le Contrat moyennant un préavis de deux (2) mois à tout moment, y compris avant la fin de la période initiale d'engagement. Dans ce cas, NordNet pourra à sa discrétion Vous demander de retourner le matériel à sa charge dans des conditions qu'elle définira ou Vous autoriser expressément à le conserver.

15.3 - Résiliation pour faute

15.3.1 Blocage préalable

NordNet peut suspendre votre compte, conformément aux conditions fixées à l'article « Blocage », dans les cas prévus au sein des Conditions générales.

Cependant, NordNet peut ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation » ci-dessous.

15.3.2 Résiliation

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des Parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la Partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre l'autre Partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre Partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec accusé de réception lorsque NordNet est à l'initiative de la résiliation, et par l'envoi d'une lettre simple ou d'une lettre recommandée avec accusé de réception lorsque Vous êtes à l'initiative de la résiliation. Le cas échéant, il Vous appartiendra d'être en mesure de prouver votre résiliation. Nous vous recommandons par conséquent de conserver la preuve de l'envoi et de la date d'envoi de la lettre de résiliation.

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la Partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre Partie pourra résilier le contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 - CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

16.1 - Adresses électroniques

Conformément à l'article L.44-1 du Code des postes et des communications électroniques, dans l'hypothèse où Vous changez de fournisseur d'accès à Internet, NordNet Vous offre la possibilité de continuer, pour une durée de six mois à compter de la résiliation, à avoir accès gratuitement (hors coût lié à votre nouvelle connexion à Internet) au courrier électronique reçu sur l'adresse électronique que NordNet Vous a attribuée dans le cadre du Service.

Afin de bénéficier de cette offre, Vous devez en faire la demande expresse au Service Client au moment de la résiliation de votre abonnement.

A défaut d'avoir souscrit à cette offre, ou à l'issue de six mois à compter de la résiliation du Contrat en cas de souscription à cette offre, votre/Vos adresse(s) électronique(s) sera(ont) bloquée(s), Vous n'aurez plus accès au service « Votre messagerie » et les messages que

Vous n'aurez pas sauvegardés sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe seront supprimés.

16.2 - Options

La cessation de votre abonnement au Service entraîne la cessation de toute Option éventuellement souscrite.

A l'inverse, la cessation d'une Option n'entraîne pas la cessation de votre abonnement au Pack Internet Satellite.

Nous vous invitons à préciser dans votre courrier les Options que vous souhaitez conserver, sous réserve qu'elles puissent survivre à la résiliation de votre abonnement Internet Satellite.

16.3 - Service

A la cessation du Contrat, Vous ne bénéficierez plus de l'accès à Internet de NordNet, ni des services qui lui sont associés et notamment l'Antivirus de messagerie, l'Antispam, ou l'accès à Internet « Nomade ».

16.4 - Restitution des Equipements

Les Equipements devront être restitués à NordNet dans les conditions visées à l'article « Réserve de propriété – Transfert de risques ».

ARTICLE 17 - DONNEES PERSONNELLES et DONNEES DE CONNEXION

17.1 - Traitement des données personnelles

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, représentée par son Président Directeur Général.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet est destiné à la prise en compte de votre commande, à l'exécution du Service par NordNet ou ses partenaires, et de toutes les suites qui pourraient en résulter. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

NordNet se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles vous concernant à toute autorité et/ou personne devant être légalement destinataire des informations ou tout sous-traitant de NordNet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par NordNet (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.).

NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés.

Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

NordNet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, NordNet se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par courriel, sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits courriels:

- une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre du Service auquel Vous avez souscrit,
- des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues au Service auquel Vous avez souscrit,
- des informations promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par NordNet à condition que Vous ayez manifesté votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

NordNet s'engage à ne pas procéder à des traitements qui seraient contraires aux principes rappelés au sein de cet article, à moins que ceux-ci ne soient imposés par la réglementation en vigueur ou l'exécution du Service.

17.2 - Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous transmettriez à NordNet des données personnelles d'une tierce personne, Vous vous engagez, le cas échéant, à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la collecte desdites données, ainsi que les opérations réalisées en application du présent article, par NordNet. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

17.3 - Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

17.3.1 Droits relatifs à vos données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Vous pourrez exercer l'ensemble de vos droits en précisant dans votre demande l'intitulé du Contrat, le numéro du Contrat, le numéro d'abonné et tout justificatif utile :

- **par lettre adressée à : NordNet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou**
- **par courriel à l'adresse** coordonnees@nordnet.com. Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de vos droits.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, NordNet pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande. Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, NordNet pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent de ces mêmes droits.

17.3.2 Disparition, liquidation, décès

Les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance les laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées peuvent également exiger que NordNet prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

En cas d'utilisation de données à caractère personnel d'une personne appartenant à une société ayant fait l'objet d'une liquidation et dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement de la part de NordNet, cette personne pourra exiger, sur justificatif, que NordNet prenne en compte cette liquidation et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

17.4 - Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à NordNet au titre du Contrat, toute information que NordNet aurait pu obtenir, sans préjudice du paragraphe précédent relatif au traitement des données personnelles.

17.5 - Données de connexion

NordNet Vous informe qu'afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et notamment les articles L.34-1 et suivants du Code des postes et des communications électroniques, NordNet et/ou SES Astra conservent vos données de connexion pendant une durée de un (1) an.

Les données de connexion s'entendent des informations rendues disponibles par les procédés de communication électronique, susceptibles d'être enregistrées par NordNet et/ou son fournisseur à l'occasion de vos communications et notamment en vertu des articles L.34-1 et suivants et R.10-12 et suivants Code des postes et des communications électroniques:

- les informations permettant d'identifier l'utilisateur,
- les données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés,
- la date, les horaires de chaque communication,
- les données relatives aux autres services complémentaires souscrits auprès de NordNet et leurs fournisseurs, et
- les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.

Ces données sont conservées dans des conditions permettant de maintenir leur intégrité, leur sécurité et leur confidentialité.

NordNet et/ou SES Astra pourra communiquer tout ou partie de ces données de connexion à toute autorité judiciaire ou administrative en faisant la demande dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

ARTICLE 18 - ASSISTANCE

NordNet met à votre disposition une assistance par courriel accessible 24h/24 7j/7 via la rubrique « Nous Contacter » du Site NordNet. Les techniciens de NordNet traiteront les demandes du lundi au samedi aux heures ouvrées.

Par ailleurs, une assistance téléphonique est mise à votre disposition du lundi au samedi aux heures ouvrées et accessible aux numéros suivants :

- assistance administrative : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes - selon les conditions tarifaires de votre opérateur),
- assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes - selon les conditions tarifaires de votre opérateur),
- signalisation de dérangement : 0800 66 55 22 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes - selon les conditions tarifaires de votre opérateur)
- assistance technique : 0892 70 20 33 (0, 34 euros TTC la minute – selon les conditions tarifaires de votre opérateur).

Toute conversation d'une durée supérieure à 30 minutes pourra être automatiquement interrompue.

Ce service est exclusivement réservé à l'assistance administrative, commerciale et technique, ainsi qu'à la signalisation de dérangement et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de votre connexion au Service d'accès à Internet, à l'exclusion des problèmes liés à tout matériel bureautique.

Dans le cadre de cette assistance, NordNet peut être amenée, avec votre accord préalable, à prendre le contrôle à distance de votre modem et/ou de votre routeur WI-FI, pour effectuer les modifications de paramétrage utiles.

Avec votre accord préalable, NordNet pourra également prendre la main à distance sur votre micro-ordinateur. Dans ce cas, Vous êtes averti que la personne qui a pris la main sur votre ordinateur, pourra visualiser l'ensemble des éléments visibles sur votre micro-ordinateur et notamment l'ensemble des éléments en cours d'exploitation. En conséquence, si Vous ne souhaitez pas qu'il puisse accéder à un programme en fonctionnement, Vous vous engagez à le fermer avant la prise de contrôle à distance. De même, Vous vous engagez à signaler à la personne prenant le contrôle de votre poste à distance, tout fichier ou programme auquel vous lui interdisez l'accès.

ARTICLE 19 - ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS GENERALES

Toute nouvelle version des Conditions Générales sera publiée sur le Site NordNet. La date d'entrée en vigueur des Conditions Générales figurera sur celles-ci.

ARTICLE 20 - DISPOSITIONS DIVERSES

20.1 - Indépendance des Parties

Les Parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre.

Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des Parties à l'autre Partie à travers les présentes Conditions Générales à moins qu'elle ne résulte de l'offre elle-même.

Vous reconnaissez que les présentes Conditions Générales ne peuvent créer entre Vous et NordNet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.).

En conséquence, chacune des Parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; NordNet intervenant dans les limites de ses attributions légale, réglementaire et administrative et de celles définies au sein des présentes.

20.2 - Circulation du Contrat

Le présent Contrat, ou les services le composant, ne peuvent faire l'objet par vos soins d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, sauf accord préalable et écrit de NordNet.

NordNet pourra céder les droits et obligations qu'elle tient du présent Contrat librement à toute société sous réserve de Vous en avoir informé préalablement.

En cas de décès de l'abonné, le conjoint, l'ascendant ou le descendant majeur pourra demander à reprendre le Contrat par lettre simple, sous réserve de satisfaire les conditions permettant d'accéder au Service conformément à l'article « Accès au Service ».

Le cas échéant, toutes informations utiles notamment quant à l'identité du nouvel abonné, ou aux informations permettant le paiement devront être transmises à NordNet dans les plus brefs délais. A défaut, NordNet se réserve le droit de bloquer ou résilier le Contrat dans les conditions définies au sein de l'article correspondant.

NordNet se réserve le droit d'effectuer toute vérification en la matière.

20.3 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du présent Contrat n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du présent Contrat.

20.4 - Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours suite à un manquement de votre part à l'une quelconque de vos obligations résultant du présent Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

20.5 - Intitulés

Les intitulés des articles du présent Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

20.6 - Conditions spécifiques sur le formulaire d'abonnement et annexes

Les éventuelles conditions spécifiques apposées sur le formulaire d'abonnement et les éventuelles annexes sont incorporées par référence au présent Contrat et en sont indissociables.

20.7 - Frais

Les Parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec le présent Contrat et les opérations qu'il prévoit y compris les honoraires et débours.

ARTICLE 21 - NOTIFICATIONS

Toutes les notifications ou communications prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées soit :

1. par lettre simple adressée (sauf autre moyen précisé dans le Contrat) :

- à NordNet : 111 rue de Croix – BP 60985 – 59510 Hem, France
- à Vous : à l'adresse postale que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre compte Client.

2. par courriel adressé :

- à NordNet en ligne via la rubrique « Nous Contacter » du Site NordNet,
- à Vous, à votre Adresse principale, ou à l'adresse de courriel que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre compte Client.

Toute mise en demeure (hors spécificités prévues au Contrat) devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les conditions définies aux Conditions générales, adressée à l'adresse postale correspondante.

Tout courriel sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par NordNet. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre boîte à courriels pendant au moins quinze (15) jours, il Vous appartient d'en avertir NordNet par lettre ou courriel.

NordNet utilisera principalement le courrier électronique pour Vous informer de tout élément concernant le Service ou les éventuelles Options.

ARTICLE 22 - RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Toute réclamation relative au Contrat devra être adressée à la Direction Relation Clients de NordNet par l'un des moyens suivants :

1. De préférence, en ligne sur le Site, en utilisant le formulaire à la rubrique « Nous contacter »,
2. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
3. Par téléphone au numéro 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes),

En exposant l'objet de votre réclamation, l'intitulé de votre Contrat, votre numéro d'abonné, votre numéro de Contrat, les circonstances et vos demandes.

NordNet s'efforcera de répondre dans le mois suivant la réception de la réclamation.

ARTICLE 23 - LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les Parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de NordNet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Annexe – Quotas de Trafic

Pack Internet Satellite

		Volume de données téléchargées depuis votre accès	Evolution Débit (débit maximum)
Pack Internet Satellite 6 Mb/s (3 Go)	Quotas de Trafic en Réception	Jusqu'à 2500 Mo Au-delà de 2500 Mo	Jusqu'à 6144 kb/s 0 kb/s
	Quotas de Trafic en Emission	Jusqu'à 500 Mo Au-delà de 500 Mo	Jusqu'à 256 kb/s 16 kb/s
Pack Internet Satellite 6 Mb/s (3,6 Go)	Quotas de Trafic en Réception	Jusqu'à 2970 Mo Au-delà de 2970 Mo	Jusqu'à 6144 kb/s 0 kb/s
	Quotas de Trafic en Emission	Jusqu'à 630 Mo Au-delà de 630 Mo	Jusqu'à 256 kb/s 16 kb/s
Pack Internet Satellite 6 Mb/s (4 Go)	Quotas de Trafic en Réception	Jusqu'à 3300 Mo Au-delà de 3300 Mo	Jusqu'à 6144 kb/s 0 kb/s
	Quotas de Trafic en Emission	Jusqu'à 700 Mo Au-delà de 700 Mo	Jusqu'à 256 kb/s 16 kb/s
Pack Internet Satellite 6 Mb/s (5 Go)	Quotas de Trafic en Réception	Jusqu'à 4200 Mo Au-delà de 4200 Mo	Jusqu'à 6144 kb/s 0 kb/s
	Quotas de Trafic en Emission	Jusqu'à 800 Mo Au-delà de 800 Mo	Jusqu'à 256 kb/s 16 kb/s
Pack Internet Satellite 6 Mb/s (6 Go)	Quotas de Trafic en Réception	Jusqu'à 5000 Mo Au-delà de 5000 Mo	Jusqu'à 6144 kb/s 0 kb/s
	Quotas de Trafic en Emission	Jusqu'à 1000 Mo Au-delà de 1000 Mo	Jusqu'à 256 kb/s 16 kb/s

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET ET PREAMBULE

ARTICLE 2. DEFINITIONS

ARTICLE 3. SOUSCRIPTION AU SERVICE

- 3.1 – Validité de l'offre
- 3.2 – Application des Conditions Générales
- 3.3 – Conditions de souscription
- 3.4 - Subvention

ARTICLE 4. DROIT DE RETRACTATION

ARTICLE 5. INFORMATIONS ET COORDONNEES

ARTICLE 6. CONTENU DU SERVICE

- 6.1 – Description du service
 - 6.1.1 *Principes généraux*
 - 6.1.2 *Débit et volume de données échangées*
 - 6.1.3 *Calcul du volume consommé*
- 6.2 – Accès au service
- 6.3 – Activation du Service
- 6.4 – Equipements
 - 6.4.1 *Transport et Livraison de l'Equipement*
 - 6.4.2 *Réserve de propriété – Transfert de risques*
 - 6.4.3 *Installation et désinstallation de l'Equipement*
 - 6.4.4 *Assurance*
- 6.5 – Wifi
- 6.6 – Utilisation du Service
- 6.7 – Identifiants
- 6.8 – Courrier électronique
 - 6.8.1 *Adresses électroniques*
 - 6.8.2 *Consultation de votre courrier électronique*
 - 6.8.2.1 *Consultation à partir de « Votre messagerie »*
 - 6.8.2.2 *Consultation de votre boîte aux lettres électronique à partir du système de réception de votre micro-ordinateur*
 - 6.8.3 *Préconisations liées au courrier électronique*
 - 6.8.4 *Acheminement des courriers électroniques*
 - 6.8.5 *Stockage des courriers électroniques*
 - 6.8.6 *Secret des correspondances*
- 6.9 – Publipostage – Spamming
- 6.10 – Services associés de protection de la messagerie
 - 6.10.1 *L'antivirus de messagerie*
 - 6.10.2 *L'anti spam de messagerie*
- 6.11 – Connexion Internet bas-débit « Nomade »

ARTICLE 7. OPTION : TELEPHONE PAR SATELLITE – NOCTAMBULE – SOUSCRIPTION DE VOLUME SUPPLEMENTAIRE – ANTIVIRUS – FIREWALL – LOGICIEL DE CONTROLE DU TELECHARGEMENT

- 7.1 – Téléphone par Satellite
- 7.2 – Noctambule
- 7.3 – Souscription de volume supplémentaire
- 7.4 – Logiciels de protection proposés en Option
- 7.5 – Logiciel de contrôle du téléchargement

ARTICLE 8. MAINTENANCE – INTERRUPTION – MIGRATION

- 8.1 – Maintenance
- 8.2 – Interruption
- 8.3 – Migration
 - 8.3.1 *Modification à l'initiative de NordNet (proposition de migration)*
 - 8.3.2 *Modification à votre initiative (demande de migration)*

ARTICLE 9. SOUSCRIPTION PAR UN INTERMEDIAIRE

ARTICLE 10. FORCE MAJEURE

ARTICLE 11. TARIFS ET PAIEMENT

11.1 – Tarifs

11.2 – Modalités de facturation et de règlement

ARTICLE 11. DUREE DU CONTRAT

ARTICLE 12. RESPONSABILITE

12.1 – Responsabilité de NordNet

12.2 – Votre responsabilité

ARTICLE 13. DUREE DU CONTRAT

ARTICLE 14 – BLOCAGE

14.1 - Procédure de blocage

14.2 - Conséquences du blocage

ARTICLE 15. RESILIATION

15.1 – Résiliation sans faute

15.1.1 Résiliation à votre initiative

15.1.2 Résiliation à l'initiative de NordNet

15.2 – Résiliation pour circonstances exceptionnelles

15.2.1 Résiliation pour motif légitime

a) Résiliation en cas de défaut de signal

b) Résiliation pour déménagement, décès ou perte d'emploi

c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible

l'installation de l'Antenne

d) Remboursement

15.2.2 Résiliation en cas de cessation de la fourniture du service d'accès à

Internet par le fournisseur de NordNet

15.3 – Résiliation pour faute

15.3.1 Blocage préalable

15.3.2 Résiliation

ARTICLE 16. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

16.1 – Adresses électroniques

16.2 – Options

16.3 – Service

16.4 – Restitution des Equipements

ARTICLE 17. DONNEES PERSONNELLES et DONNEES DE CONNEXION

17.1 – Traitement des données personnelles

17.2 – Données personnelles de tiers

17.3 – Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

17.3.1 Droits relatifs à vos données à caractère personnel

17.3.2 Disparition, liquidation, décès

17.4 – Propriété des informations et base de données

17.5 – Données de connexion

ARTICLE 18. ASSISTANCE

ARTICLE 19. ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 20. DISPOSITIONS DIVERSES

20.1 – Indépendance des Parties

20.2 – Circulation du Contrat

20.3 – Divisibilité

20.4 – Tolérance

20.5 – Intitulés

20.6 – Conditions spécifiques sur le formulaire d'abonnement et annexes

20.7 – Frais

ARTICLE 21. NOTIFICATIONS

ARTICLE 22. RECLAMATIONS – RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

ARTICLE 23. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

ANNEXE QUOTAS DE TRAFIC